

2019

*Info Grauves*



Bulletin semestriel

Janvier à juin





# Edito du maire

---

Mesdames, Messieurs,

Cela n'a échappé à personne, depuis quelques mois, une entreprise sillonne notre commune et ses environs sur les réseaux de télécommunication.

En effet, il s'agit du déploiement du Très Haut Débit par fibre optique.

La région Grand Est, en partenariat avec les Départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, pilote le réseau Très Haut Débit 100% fibre optique Losange.

Voici en quelques lignes, la chronologie des travaux déjà réalisés et à venir.

Des techniciens, mandatés par la société Losange, relèvent dans chaque commune les boîtes aux lettres à raccorder.

Organisation de travaux de génie civil qui consiste à ouvrir des tranchées de 60 centimètres de profondeur sur une faible largeur à l'aide d'une trancheuse spéciale, permettant la mise en place de fourreaux pour le passage de la fibre optique.

Comme pour le téléphone, la fibre optique arrivera à Grauves depuis Monthelon via Mancy pour repartir vers Oger.

Une armoire de commande SRO (sous répartiteur optique) est implantée à l'entrée de la commune près de l'armoire Telecom déjà existante.

Montgrimaux sera également alimenté par ce même circuit.

Actuellement, les équipes de la société Laudis, missionnée par Losange, tirent la fibre en utilisant les réseaux sous terrain où par cheminement aérien sur les poteaux électriques ENEDIS ou autres lorsqu'il n'existe pas d'enfouissement.

En même temps, le raccordement et le câblage de l'armoire SRO sont en cours.

A la fin des travaux, une réunion d'information sera programmée vers septembre/octobre par les sociétés Losange et Orange.

Chaque abonné sera libre de prendre ou non la prise à son domicile et pourra obtenir un rendez-vous pour l'installation finale.

Le coût de chaque prise par foyer devrait être facturé à 100,00€. C'est un prix fixé en fonction des 950 000 prises qui seront installées sur l'ensemble de la Région Grand Est.

La fibre optique arrivera chez vous après souscription d'un abonnement.

Quelques données techniques :

- 5132 communes du Grand Est seront raccordées à l'horizon 2023
- La fibre optique offrira un débit minimum de 100 mégabits par seconde
- L'accès au Très Haut Débit facilitera le quotidien des habitants et des entreprises
- Le débit internet ne sera pas affaibli par la distance à parcourir
- La fibre optique est un tube en verre aussi fin qu'un cheveu qui permet de transmettre des données à la vitesse de la lumière

Avec la fibre optique, chacun d'entre vous aura d'office le choix entre plusieurs fournisseurs d'accès internet pour bénéficier d'offres triples-play (téléphone, télévision, internet) au meilleur prix.

Comme pour les abonnements actuels sur ADSL, chacun pourra résilier son abonnement téléphonique tout en conservant son numéro d'appel.

Les antennes ou paraboles de réception TV ne seront plus indispensables.

En conclusion, notre commune étant en zone prioritaire, nous pouvons espérer avoir la fibre à la fin de l'année.

Espérant vous avoir donné quelques explications utiles, c'est au nom du Conseil Municipal que je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.

Le Maire

Jean-Pierre JOURNÉ





# UN ŒIL DANS LE RETRO ...

Cela s'est passé dans le village, un petit retour en images ...

## Vœux du Maire

Les Grauviots se sont déplacés en nombre, le 24 janvier dernier, pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Elle a débuté avec le palmarès des prix du fleurissement 2018, annoncé par Odile Vermeersch, vice-présidente de la commission fleurissement, accompagnée par trois des bénévoles de cette commission : Nicole Dehec, Janique Bauchet et Patrice Mignon.

### Catégories cours, jardinières sur rue :

Mr et Mme Lutz Stéphane  
Mr et Mme Losdat Presson Jean-Marie  
Mr et Mme Demarle Roger

### Catégorie maison avec jardin :

Mr et Mme Risselin Didier  
Mr et Mme Cordonnier Christian  
Mme Bernadette Chasseigne

L'année dernière, le jury avait encouragé et récompensé deux jeunes couples pour leurs efforts, leurs premiers pas dans le fleurissement de leur maison. Cette année, il a décidé de mettre à l'honneur des personnes, qui, malgré les années qui passent, continuent à fleurir leur maison ou à cultiver et entretenir leur jardin potager.

### Prix d'honneur :

Mme Rolande Thomas  
Mr et Mme Portelette André  
Mr et Mme Courty Jean

### Catégorie Parc arboré :

Mr et Mme Croix Jean Marie  
Mr et Mme Tissier Thierry  
Mr et Mme Dambron Patrice

### Catégorie exploitation viticole :

Mr et Mme Dominé Marc

Enfin, il a remis un **prix spécial du jury** à Mr et Mme Dehec Jean-Claude, un couple habitué aux récompenses puisqu'ils ont reçu à maintes reprises le prix d'excellence du concours départemental des maisons fleuries



Le Maire, épaulé par le vice-président de la commission sports et relations avec les associations, Cyril Hubert, a ensuite remis les trophées 2018 aux sportifs qui se sont distingués pendant cette dernière année dans différentes disciplines : le billard et le football.

Le billard club de Grauves a remporté l'argent dans deux finales de France :

- En individuel, Jimmy Lorin aux cinq quilles
- En équipe jeux de série, Alain Baudry, Francis Zaworski et Serge Boulet (remplaçant de François Wengorzewski)

En football, Brian Ravenel, a été également félicité pour son excellent parcours avec son équipe de l'US Avize-Grauves jusqu'au 7<sup>ème</sup> tour de la coupe de France où elle a hélas été éliminée par le club de Schitilgheim.



Après toutes ces remises de prix, le Maire a repris la parole pour dresser le bilan annuel de la commune et exposer les différents projets, notamment celui de la construction des nouveaux ateliers communaux. Il est revenu sur les travaux de la commune en 2018 avec l'enfouissement des réseaux, la réfection des trottoirs et l'aménagement paysagé. Il est revenu également sur l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur remise par le jury des villes et villages fleuris, en octobre dernier à Saint-Dizier.

Mrs Gilles Dulion, Vice-président de la communauté d'agglomération et Benoît Moittie, conseiller départemental se sont exprimés sur les difficultés actuelles mais ont félicité le Maire pour ses projets pour la commune et sa façon de gérer les dossiers.



La cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié pendant lequel a été projeté un diaporama sur les actualités de l'année 2019.



## Carnaval de printemps

Le traditionnel carnaval a eu lieu le samedi 30 mars dernier, sous un magnifique soleil. Les participants, petits et grands, revêtus de déguisements gais et colorés, ont déambulé dans les rues du village, derrière un char décoré aux couleurs du printemps. Cette superbe météo a permis aussi de prendre le goûter en plein air, ce qui a contribué à la réussite de cet après midi : jeux pour les enfants et convivialité pour les parents, tous ont passé un agréable moment à la grande satisfaction de la commission des fêtes.





## Remise officielle de la 2<sup>ème</sup> fleur

Samedi 27 avril, a eu lieu la cérémonie de remise officielle de la 2<sup>ème</sup> Fleur décernée par le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris, et le Comité Régional du Tourisme, cérémonie organisée à la demande de ces mêmes instances.

Nous avons eu le plaisir de recevoir Mme Marie-Catherine Guebels, représentant le Jury Régional, Mr Benoît Vignes, architecte paysager de la communauté d'agglomération à l'origine du projet d'aménagement paysager de la Rue d'Eprenay et quelques habitants que nous tenions à remercier pour leur participation à l'embellissement du village.

Hélas, l'agenda bien rempli de nombreux invités, officiels ou habitants, ne leur ont pas permis de participer à cette modeste cérémonie, au demeurant bien sympathique.

*Mais peu importe, cette deuxième fleur est désormais bien collée sur nos panneaux !*



## Commémoration du 8 mai 2019

C'est dans la grisaille et sous une pluie battante digne d'un 11 novembre qu'a eu lieu la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945, au monument aux Morts de Grauves. Monsieur le Maire, accompagné des représentants de l'association des anciens combattants, du corps communal des Sapeurs-pompiers et de la fanfare de l'Avenir Musique d'Eprenay, a procédé à cette cérémonie : après la lecture du message de Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, le dépôt de gerbes et le moment de recueillement, les participants se sont tous retrouvés au chaud à la Mairie pour un verre de l'amitié.



## Un nouveau camion pour le corps communal des Sapeurs pompiers !

C'est avec une grande fierté que le nouveau Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Grauves, Loïc Jazon, a présenté aux élus de Grauves, Mancy et Monthelon le nouveau véhicule de première intervention, en présence de Mr Pascal Désautel, Président de SDIS de la Marne, Mr Bruno Mathieu, Commandant du CS de Vertus et Mr Pascal Bruyant, Représentant des pompiers volontaires d'Épernay.

L'ancien véhicule était en effet en panne depuis quelques temps et les pièces de rechange étaient introuvables tant ce véhicule était vieux...

Il était indispensable de le remplacer afin que nos pompiers continuent à poursuivre leurs missions et ce fut chose faite en trouvant ce véhicule d'occasion en excellent état.

Nos Sapeurs Pompiers ont effectué plus de 60 interventions en 2018 : secours à la personne, prévention des risques, destruction de nids de guêpes, de frelons etc ...

Bonne continuation aux Sapeurs-Pompiers de Grauves, dont les activités, d'après les archives, existaient déjà en 1893 !



## Fête patronale

Le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous cette année pour ces trois jours de fête patronale mais pas toujours le public, malheureusement...

Cela avait pourtant bien commencé avec la retraite aux flambeaux du samedi soir : les familles étaient venues nombreuses, formant un long et joyeux défilé du lotissement des Rouillons à la place de la mairie, vers les attractions foraines.



L'ambiance du dimanche a été plus mitigée malgré une animation musicale de qualité assurée par la « Fanfare Happy Street : le bonheur est dans la rue » et un barbecue proposé par l'Association des jeunes de Grauves, la fréquentation n'a pas été celle espérée....



La fête patronale s'est terminée en beauté lundi avec l'excellente paella géante préparée par L'Art de Vivre : plus de 300 parts ont été servies ! Beaucoup sont restés sur place pour la déguster tandis que les enfants profitaient une dernière fois des attractions foraines.



# Budget

## Vote des taux communaux

Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019, soit :

- Taxe d'habitation **15.74 %**
- Taxe foncière (bâti) **18.34 %**
- Taxe foncière (non bâti) **20.13 %**

## Evolution des aides de l'état et des prélèvements obligatoires

### Recettes :

Sans surprise, les dotations de l'état, dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation solidarité, diminuent d'année en année.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	94 156,00 €	83 550,00 €	70 765,00 €	60 631,00 €	56 997,00 €	52 235,00 €
DOTATION SOLIDARITE	10 005,00 €	10 044,00 €	10 140,00 €	10 043,00 €	9 746,00 €	9 426,00 €
TOTAL	104 161,00 €	93 594,00 €	80 905,00 €	70 674,00 €	66 743,00 €	61 661,00 €

### Dépenses :

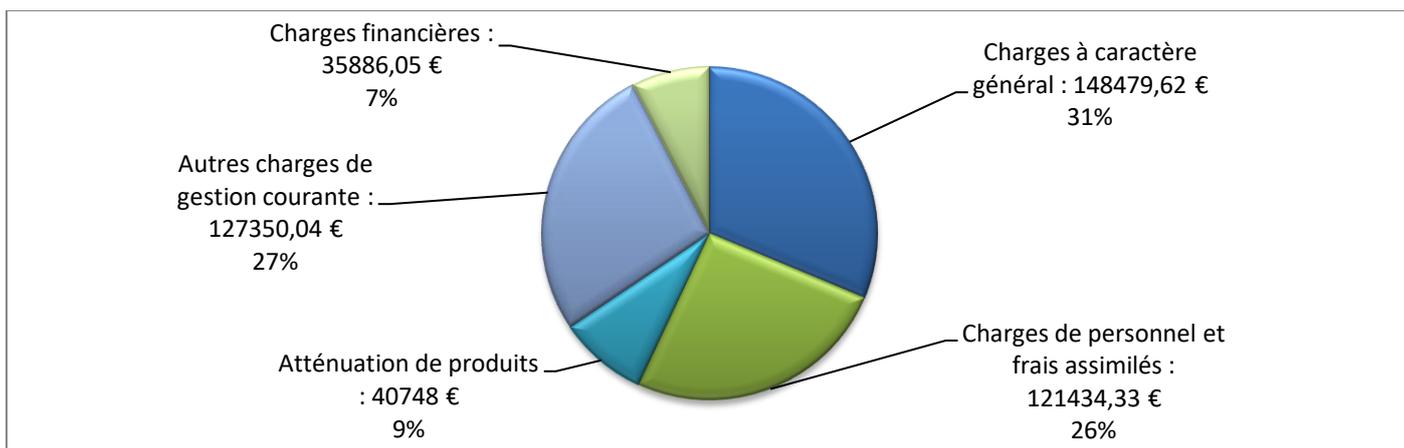
En ce qui concerne les prélèvements destinés aux communes plus pauvres, soutien aux collectivités défavorisées, le FPIC (fond national de péréquation des ressources communales et intercommunales) est stable tandis que le FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources) augmente sensiblement.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisions 2019
FNGIR	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €
FPIC	- €	12 823,00 €	18 872,00 €	17 198,00 €	18 155,00 €	18 500,00 €

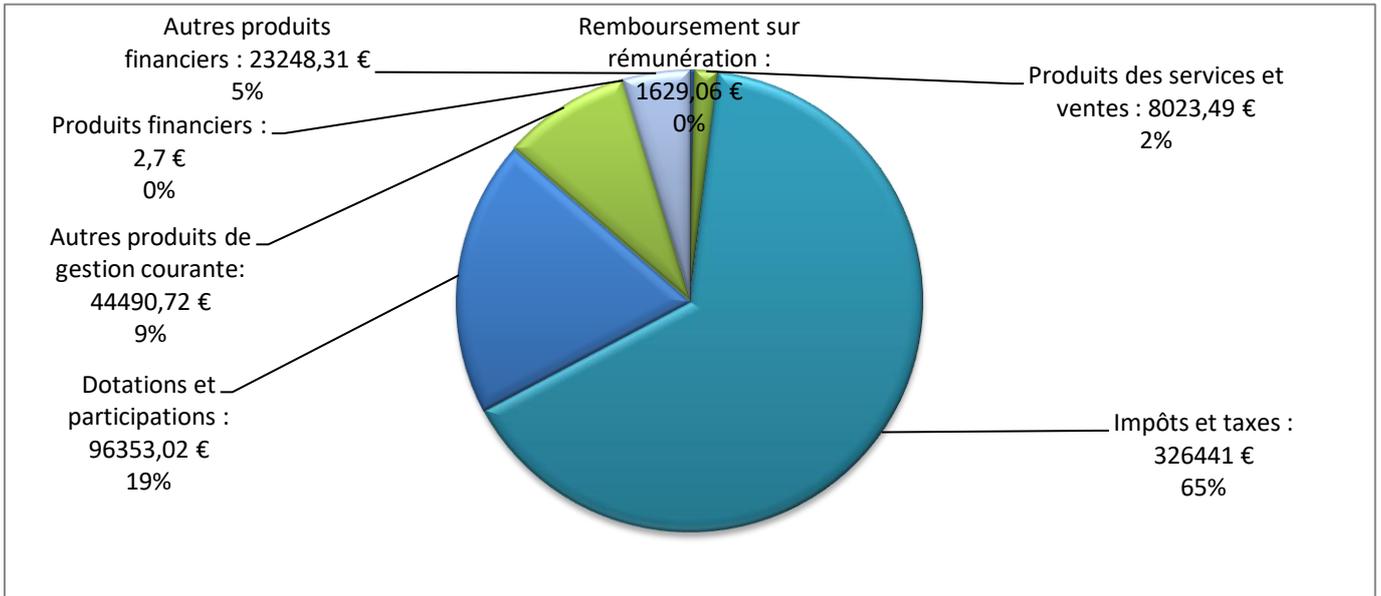
## Compte administratif 2018

### Fonctionnement

- **Dépenses : 473 898.04 €**

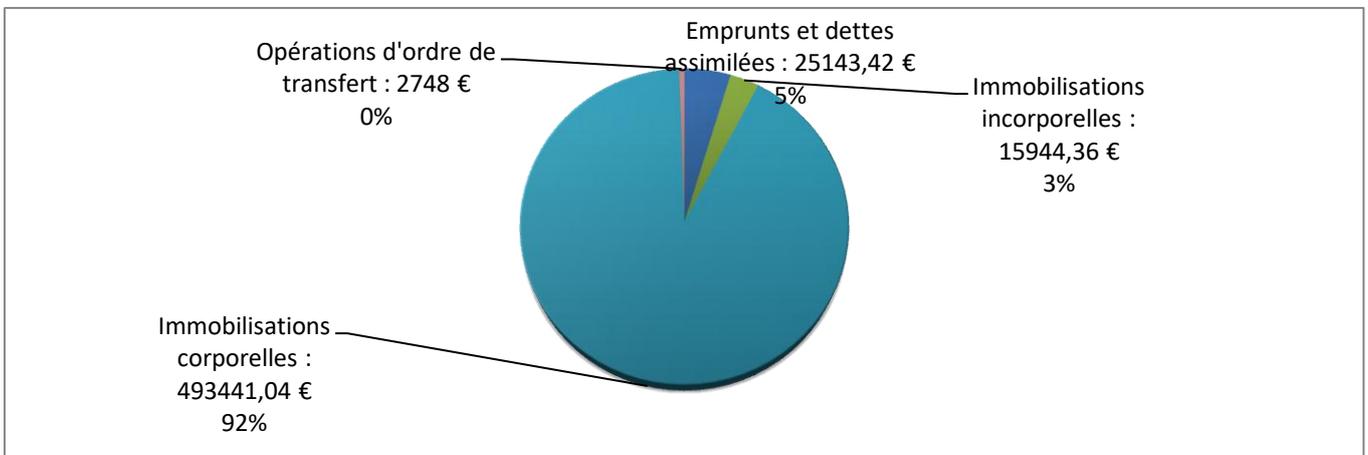


• **Recettes : 500 188.30 €**

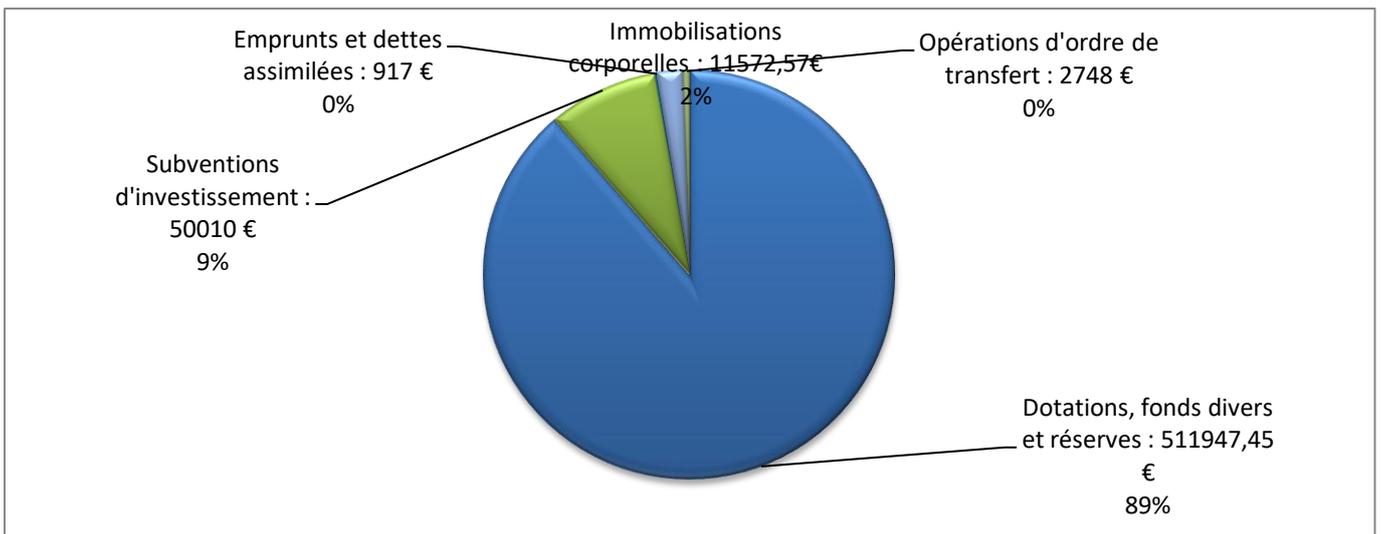


**Investissement**

• **Dépenses : 537 276.82 €**



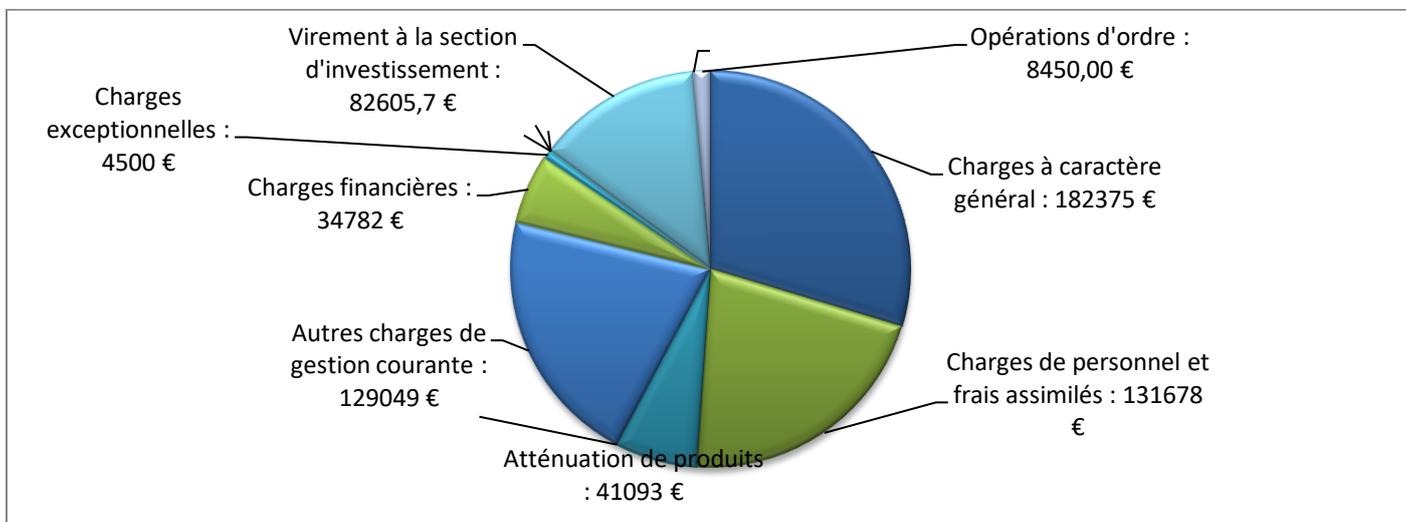
• **Recettes : 577 195.02 €**



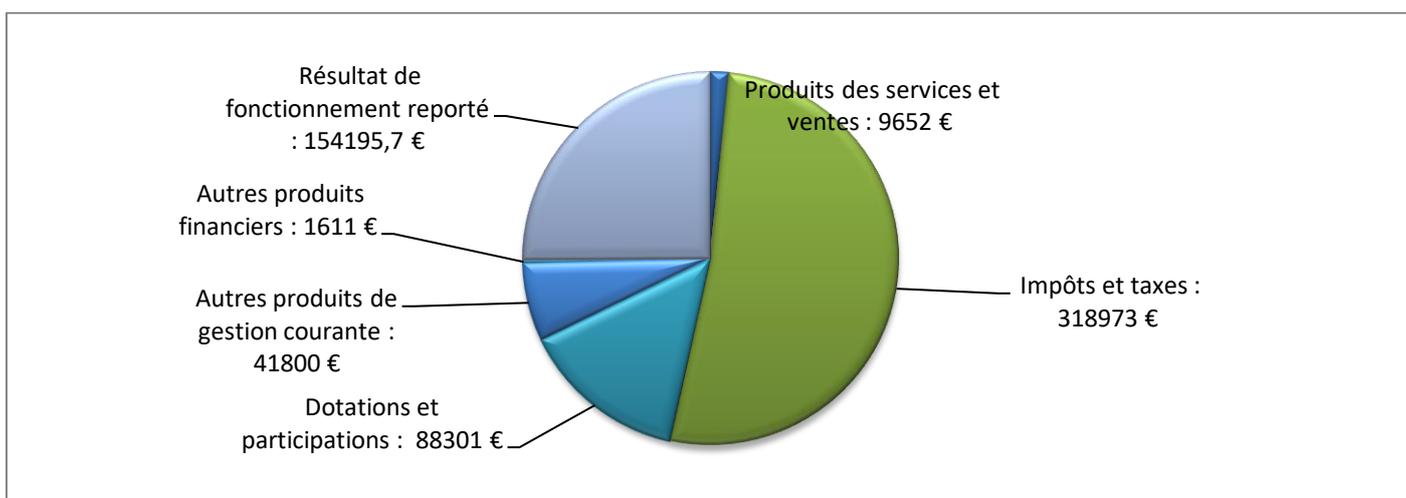
# Vue d'ensemble du budget primitif 2019

## Fonctionnement

Dépenses : 614 552.70 €

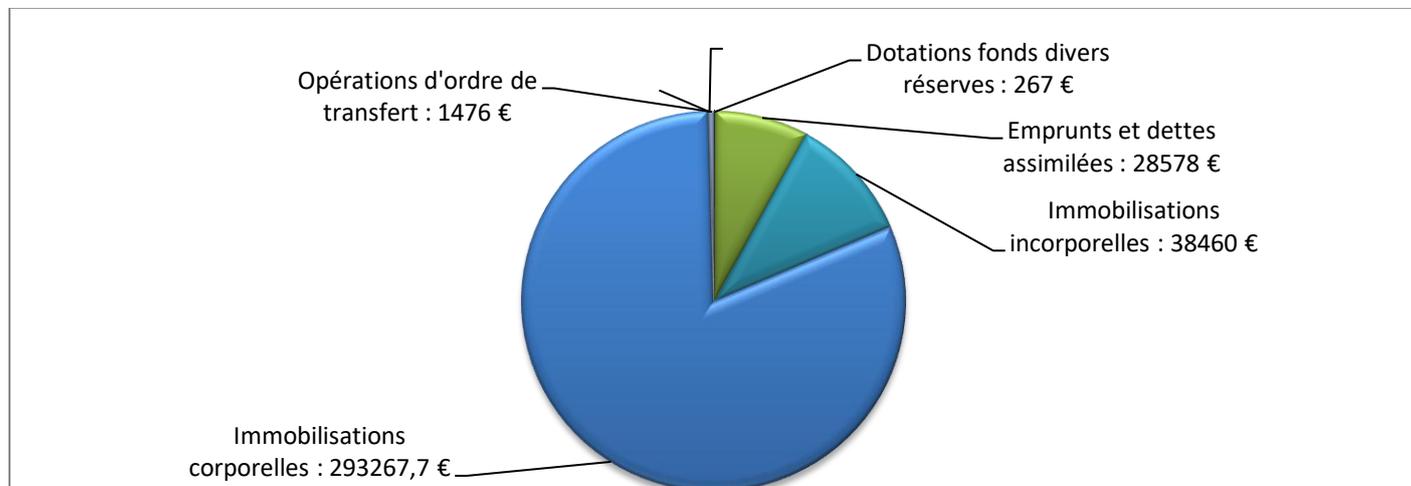


Recettes : 614 552.70 €

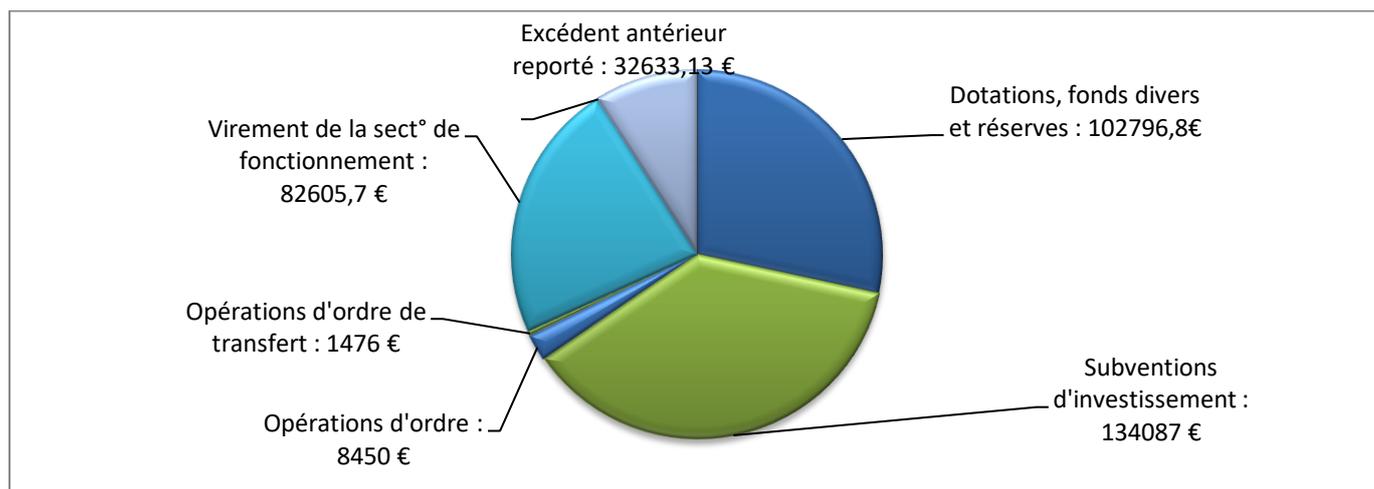


## Investissement

Dépenses : 362 048.70 €



Recettes : 362 048.70 €



# Travaux de la commune

---



## Ateliers communaux

Comme vous le savez, la municipalité avait le projet de création de nouveaux bâtiments devant abriter les ateliers communaux et le local des pompiers, bâtiments qui devaient être construits rue du stade, libérant ainsi le centre du village et permettant sa réhabilitation.

Ce projet a été hélas ajourné, faute de réponses favorables des banques pour un nouvel emprunt. Malgré un dossier solide et l'obtention de plusieurs subventions de la part de l'agglomération, du département et des services de l'Etat, les banques, frileuses, n'ont pas suivi ce projet, estimant que notre village était déjà suffisamment endetté. En effet, l'emprunt sur trente ans obtenu au moment de la construction du foyer rural ne permet pas, et cela encore pour plusieurs années, d'en contracter un nouveau : il reste encore 17 années de remboursement. Pour indication, le taux d'endettement pour Grauves est de 1191 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 610 €.

Cette situation est donc uniquement due à l'emprunt pour la construction du foyer rural, aucun autre emprunt ayant été contracté depuis (les autres travaux ont été financés par les fonds propres de la commune et des subventions)

Bien sûr, les architectes ayant été rémunérés pour l'étude de ce projet, ce dossier ne va pas être enterré mais simplement mis de côté pendant quelques temps.

Les employés communaux vont donc continuer à travailler dans des locaux vétustes, voire insalubres, qui ne sont plus aux normes depuis longtemps, mais comment faire ?

## Plan local d'urbanisme : PLU

Dans le cadre du suivi de l'élaboration du plan local d'urbanisme, une réunion publique a eu lieu le 17 juin dernier, au foyer rural, avec les nouveaux responsables des services de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération, le Directeur, Mr Ludovic Hermant, et son Adjoint, Mr Pierre Cazé (Les précédents ayant quitté leurs fonctions avant l'achèvement et la validation de notre PLU, il y a eu du retard dans les procédures). Ils ont présenté la deuxième version de ce plan et répondu aux nombreuses questions de l'assistance.

La prochaine étape pour la population se déroulera en automne avec l'enquête publique : un commissaire enquêteur sera présent en mairie pour rencontrer les habitants et recevoir leurs remarques. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant le moment venu.

La première version du PLU avait été refusée par les services de l'état, car jugée trop ambitieuse au niveau des zones urbanisables. En regard de la démographie décroissante de la commune, du vieillissement de la population et pour ne pas trop empiéter sur les terres agricoles, ces services nous ont demandé de revoir notre copie en privilégiant les nouvelles constructions dans « les dents creuses », à l'intérieur du village et en diminuant fortement les zones à urbaniser, seules conditions pour voir ce PLU enfin accepté.

# Travaux des commissions

## Commission fleurissement

Depuis le début de l'année, nous nous contentons simplement de mener à terme les projets, les idées de l'année passée que nous n'avions pas eu le temps de finaliser :

- La ruelle Saint-Vincent a pris des couleurs ! Et aussi des parfums !!! Rosiers Pierre de Ronsard, pivoines, iris, géraniums vivaces, lavandes, bergénias, oeillets ont été plantés en mai dernier. Des paniers de surfinias et géraniums installés sur de vieux vélos complètent aujourd'hui ce décor fleuri et parfumé, cette "allée de senteurs", par laquelle débute la balade fleurie créée l'année dernière, et dont vous avez eu le parcours dans le numéro d'Info Grauves de juillet 2018. Un banc (en cours de rénovation) y sera bientôt installé afin de profiter de cet endroit bucolique tout en se reposant... (Encore un grand merci aux personnes qui ont donné les vélos !)



- La place de l'école avec ses 4 massifs identiques de vivaces variées et colorées plantées au pied d'un charme. Le pupitre d'écolier qui a été restauré et les crayons géants complètent le décor. Hélas un des crayons a été cassé et volé ce printemps, c'est toujours bien triste de constater ces dégradations...



- La plantation d'une haie champêtre, de quelques vivaces et graminées et d'un nouvel arbre dans l'aire de jeux pour enfants.

Pour ces deux derniers projets, nous avons lancé un appel aux enfants de Grauves pour venir planter avec nous, fleurs et arbustes, afin de les impliquer dans l'aménagement de lieux qu'ils fréquentent quotidiennement. Seulement deux enfants ont participé mais avec beaucoup d'enthousiasme et une grande efficacité ! Merci encore à Nina et à Louis !



Le 17 mai, avec deux bénévoles de la commission fleurissement, Nicole et Patrice, nous nous sommes chargés de la création d'une vingtaine de paniers mannequins et d'une cinquantaine de jardinières avec les fleurs livrées par la ferme Saint-Antoine. Nous avons également nettoyé et fleuri quelques massifs et différents bacs à Grauves et Montgrimaux (Ce travail des bénévoles permet quelques substantielles économies !)





Le 21 mai, nous avons organisé, à la demande de leur enseignante, une séance de plantation pour les enfants de la classe de CP/CE1. Avec Nicole et Patrice, nous avons aidé les enfants à planter 6 jardinières pour la cours de l'école élémentaire et 9 pour les barrières du parking : l'école est maintenant joliment fleurie. C'est toujours un plaisir d'accompagner les enfants dans ces ateliers jardinage.

Bravo les enfants !!!

*Cette année, nous avons fait le choix de ne pas disperser dans le village paniers et jardinières mais de les regrouper et en diminuer la quantité, ceci afin de faire des économies mais aussi pour mieux gérer l'entretien et l'arrosage. Nous avons privilégié le fleurissement des entrées de village, des bâtiments publics (mairie, école, maison des associations ...) et le patrimoine (église, lavoirs, pressoir, foudre ...) Nous avons fleuri également quelques intersections de rues. Tout cela créé des îlots de couleurs, régulièrement, dont tous les habitants profitent. Nous avons créé des compositions de couleurs différentes par quartiers : bleu/blanc/vert à Montgrimaux, rouge/orange/pourpre au pressoir, rouge et vert pour la mairie ...*



Depuis le début de l'année, ces travaux d'embellissement, de fleurissement ont coûté **4329.47€**, comprenant le terreau (437.80€), les engrais, désherbant gazon, jachère et tuteurs (821.88€), le paillage organique (165.12€), les arbustes, vivaces et rosiers (1427.72€) et les fleurs annuelles (1476.95€).



Les tables installées l'année dernière ont été agrémentées de massifs et de fleurs estivales, notamment place de la mairie, près du boulodrome, permettant d'offrir ainsi aux touristes de passages ou aux habitants, des lieux plus agréables pour manger ou prendre un verre... Nous invitons les joueurs de pétanque à s'y retrouver et à réinvestir les lieux : une pétanque et une pizza le vendredi soir, ça ne vous dit pas ???

## Commission cimetièrre

Attendue depuis longtemps, la deuxième tranche de travaux de reprises des concessions abandonnées vient de se terminer en juin : huit sépultures étaient concernées.

Comme prévu par la municipalité, un premier caveau (caveau destiné à recevoir des urnes funéraires) a été installé près du columbarium. Cette partie du cimetière, le long du mur d'enceinte, sera entièrement dédié à l'installation de caveaux. Les personnes désirant acquérir une concession devront attendre encore un peu, jusqu'au prochain conseil municipal, afin que les tarifs et le règlement soient votés.

An niveau du jardin du souvenir, lieu de dispersion des cendres, la plaque en marbre, fixée au mur de l'église, est à disposition des familles pour y inscrire le nom de leurs défunts si elles le désirent. Les familles déjà concernées ont reçu un courrier en ce sens.

Au dernier conseil municipal, il a été décidé le remplacement du banc en marbre qui avait été cassé pour un montant de 795€, pose et scellement compris, par l'entreprise Schlischka



Quant à l'entretien du cimetière, comme dans tout le village, les pesticides ne sont plus utilisés du tout depuis l'année dernière : les mauvaises herbes sont donc plus fréquentes. Certaines fleurs se sont ressemées toutes seules le long des murs (valérianes) et y seront laissées car elles amènent du charme aux vieilles pierres. La jachère semée l'année dernière a repoussé spontanément. Par contre, les mauvaises herbes indésirables seront arrachées manuellement ou mécaniquement.

Nous rappelons que c'est aux familles d'entretenir leurs concessions.

*Odile Vermeersch*

## Commission communication

Pas de nouveauté : la page facebook de la mairie et le site internet de Grauves continuent à informer la population tout au long de l'année. Le bulletin municipal est édité deux fois par an, en janvier et en juillet.

La commission remercie très sincèrement les Présidentes et les Présidents d'associations qui prennent le temps de lui envoyer spontanément, à tout moment de l'année, diverses informations à publier sur la page Facebook de la mairie ou le site internet de la commune: actualités, dates des futures manifestations, photos et articles sur les manifestations passées, résultats sportifs, assemblées générales etc... Grâce à eux, les habitants sont toujours informés de la vie associative du village, même si ils ne peuvent pas toujours y participer. Un grand « Merci » à eux également ,pour l'article qu'ils ont bien voulu écrire pour ce numéro d'InfoGrauves et que vous retrouverez un peu plus loin, dans les pages « Vie associative ».

Elle remercie également les habitants qui lui transmettent des informations, des photographies ...



La page Facebook « mairie de Grauves » continue à bien fonctionner avec bientôt 500 abonnés !!! N'hésitez pas à les rejoindre si vous souhaitez suivre les actualités de notre commune au jour le jour. La page relaie également les infos importantes de la communauté d'agglomération, les alertes de la préfecture ou de la gendarmerie etc ... Merci à tous ceux qui la suivent, l'aiment ou la commentent !

*Odile Vermeersch*

## Commission Tourisme et Développement Communauté d'Agglomération

*Commission de travail sur la création des boucles cyclo-touristiques et sur la création de sentiers pédestres au sein du pays d'Epernay et de nos coteaux.*

Lors des différentes réunions de travail sur ce sujet, il a été décidé la mise en place de circuits Cyclo-Touristiques et Pédestres validé par la commission, d'autres circuits de même nature sur les autres secteurs du pays d'Epernay se grefferont sur les deux prochaines années compte tenu de contraintes budgétaires à respecter.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces activités sur le site Web de la Com d'AGGLO.

[www.epernay-agglo.fr](http://www.epernay-agglo.fr)

### **Cyclotourisme**

Sur le périmètre de notre commune, en présence de M. JOURNÉ, M.JC. LEFLOCH, M. MAILLOT Responsable de la com Agglo, des Membres du département, il a été validé la mise en place et implantation de panneaux indicateurs, la pose de ceux-ci interviendra lors du premier semestre 2020.

### **Sentier pédestre et VTT**

Membre de la commission de travail sur ces deux postes, Monsieur Jean-Claude Le FLOCH, avec l'aide avisée de Messieurs Gilles PERTOIS et Julien OUDART en collaboration avec les communes voisines de Monthelon et Mancy, ont proposé un circuit de randonnée, celui-ci se raccordant au circuit validé et balisé de Cuis et Cramant, celui-ci passera par le versant de Montgrimaux, aire de Pique-nique repassant par le centre du village et rejoignant le versant opposé au pied de l'aire Parapente, la validation de ce sentier de raccordement est prévue pour le premier semestre 2020.

*Patrick TISSERAND, Membre de la Commission Tourisme et Développement Com AGGLO, VP Commission Tourisme et Culture Commune de Grauves, 2<sup>ème</sup> Adjoint.*

## Commission Tourisme et Culture

La commission de travail a présenté au Conseil municipal les projets suivants :

### **Blason**

Suite au concours organisé par elle, nous avons reçu une trentaine de dessins illustrant un blason qui sera l'identité de la commune, nous remercions encore une fois les participants, une remise de prix est programmée pour le 14 juillet à l'issue du vin d'honneur qui suit la cérémonie au monument aux morts.

Le Blason a été réalisé par un graphiste et reprend les thèmes de ce concours, il a été validé pour présentation au Conseil Municipal qui s'est réuni et l'a validé, et qui a suscité néanmoins un débat animé.

### **Panneau d'Information Tourisme**

La commission s'est déplacée sur d'autres sites Mutigny – Cramant notamment avec le souci de proposer un panneau d'information de qualité à l'entrée du village.

Celui-ci proposera un plan détaillé de Grauves et un plan de situation des Acteurs économiques du village, Vignerons, Commerces, Autres, les deux premiers devis ne donnant pas satisfaction à la commission en terme qualitatif, celle-ci a repoussé à la rentrée de septembre ce dossier, dans l'attente de nouvelles informations demandées par la Commission auprès d'artisans.

### **Fresque : ex coteaux Sud**

Vous vous souvenez de ce panneau qui a été remplacé par une fresque plus moderne située proche de la mairie, celle-ci été rénoverée à l'identique par Monsieur Jean MATHIEU, cette fresque était remisée aux ateliers de la commune, elle a été présente dans notre village pendant de nombreuses années sans que n'en s'offusquent nos habitants, j'ajouterais que la commune de Mancy a procédé de la même manière, donc cette fresque est rénoverée, certes ce n'est pas Picasso (cela se saurait !! et celle-ci aurait sans aucun doute été démontée et emportée), elle sera donc installée proche du lavoir de Montgrimaux, la commission remercie Monsieur Jean MATTHIEU pour son aide précieuse, cette implantation a été validée par le conseil municipal.

### **Travaux de la commission**

Projet à venir et travaux de la commission pour la rentrée, étude de faisabilité pour l'implantation d'une aire de camping- car.

### **Information comité de Jumelage Nouvelle Association**

Les fondations de la nouvelle Association de Jumelage sont maintenant actées, le Conseil municipal, l'ensemble des composantes économiques du village, les Associations, pour bon nombre d'entre elles ont adhérees à ce nouveau projet qui prend tout son sens, le Conseil d'administration du Comité de jumelage a validé le nom de celle-ci « Grauves – Au-delà des Bulles ».

Nous vous avons informés lors de notre première réunion d'associer l'ensemble des habitants à ce projet de Jumelage entre la ville Belge de Bredene et notre commune, ce que nous confirmons bien entendu, nous attendions un retour rapide d'informations venant de notre ville Jumelle, car entre temps les élections municipales en Belgique ont apportées des modifications au sein de l'organisation de la commune de Bredene d'une part et nous devons bâtir un socle solide avec les composantes économiques du village d'autre part, tout est maintenant réuni, nous pouvons porter et réussir ce projet qui apportera à notre commune une activité touristique supplémentaire, tout en développant des liens d'amitiés entre les habitants de nos deux communes.

L'accueil d'une délégation de la commune de Bredene est prévu pour le 28 et 29 septembre, nous mettons en place tous les ingrédients, afin de réussir avec la municipalité ce week-end important.

L'Association se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Le Président « Grauves Au-delà des Bulles », VP Commission Tourisme et Culture, Patrick TISSERAND*

# Groupe scolaire des 3 coteaux

## Bilan de l'année

Le dernier conseil d'école, regroupant enseignants, parents d'élèves et membres du syndicat scolaire s'est déroulé le 11 juin dernier : il a permis de dresser le bilan de l'année écoulée et de présenter les perspectives pour la rentrée prochaine.

## En maternelle

Comme les années précédentes, des décloisonnements « lecture » ont été organisés : les CE1/CE2 avec les PS/MS et les CP/CE1 avec les MS/GS. Ces moments sont très appréciés de tous les enfants, de ceux qui lisent et de ceux qui écoutent. Des bénévoles de l'association « Lire et faire lire » sont également venus régulièrement.

L'école a accueilli un spectacle des 3 chardons et une intervention des savants fous entièrement financés par la coopérative scolaire (600€)

Le 25 juin, les 2 classes se sont rendues au Parc des félins, en Seine et Marne.



## En élémentaire

Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 ont reçu les Savants fous pour une intervention sur le thème des objets mécaniques entièrement prise en charge par la coopérative scolaire. Ces 2 classes ont également participé au concours plumes en herbe et à la sortie scolaire à Oeuilly dont voici un résumé fait par Mme Ingrid Mirbelle :

*Lundi 17 juin, les élèves des classes de CP-CE1 (Mme Groizier) et de CE1-CE2 (Mmes Mirbelle et Vallois) sont allés à Oeuilly. Le matin, ils ont pu découvrir une maison champenoise d'autrefois et le mode de vie de ses occupants au début du 20ème siècle. Ils ont également visité l'école 1900. Les enfants ont revêtu la blouse grise et ont découvert les objets des écoliers et leur environnement scolaire quotidien. Ils ont ensuite écrit à la plume et à l'encre violette pour la dictée.*

*Après le pique-nique, les enfants, répartis en équipes, ont déambulé dans le village pour résoudre différentes énigmes et tenter de remporter "le Certificat d'études primaires". Tous ont brillamment réussi et sont repartis avec le diplôme.*



*Les enfants, les mamans accompagnatrices et les enseignantes ont passé une belle journée ensoleillée dans ce village typique de la Champagne et la vie d'autrefois n'a plus aucun secret pour eux.*



La classe de CP/CE1 a participé à un atelier jardinage initié par Me Groizier avec l'aide de 3 bénévoles de la commission fleurissement, Nicole, Patrice et Odile : les enfants ont confectionné des jardinières pour fleurir l'entrée de l'école et les barrières du parking, rendant les lieux plus accueillants, plus agréables.

- **La classe de CE1/CE2** a travaillé sur un projet « le village d'autrefois » qui s'est achevé avec une exposition dans les couloirs de l'école.
- **Les CE2/CM1** ont passé le permis piéton et ont bénéficié de l'intervention de la brigade de prévention de la délinquance juvénile.
- **Les CM2** ont passé le permis internet et, avec l'infirmière scolaire, l'examen des gestes de premiers secours. Ils sont allés au théâtre, à Châlons en Champagne, à la Comète pour voir « Les Misérables »
- **Les 2 classes de CE2/CM1 et CM2** ont participé au cycle rugby et en fin d'année, ils ont profité d'une journée à Paris, à la cité des sciences.

## Kermesses

Celle de l'école maternelle a eu lieu le 15 juin : point d'orgue de cette année scolaire qui se termine, elle a permis aux enfants de présenter leur spectacle sous l'œil bienveillant de Mmes Valérie Leau et Olivia Lambert, enseignantes et Mmes Véronique Presson Losdat et Aurélie Gillet, ATSEM, devant un public venu nombreux.

La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur : familles et amis se sont retrouvés autour des différents stands de restauration et de jeux pour les enfants.



Celle de l'école élémentaire, prévue le vendredi 28 juin, a dû être repoussée en raison de la canicule et a finalement eu lieu le mardi 2 juillet. Le temps était beaucoup plus agréable pour profiter de cette belle soirée. Les enfants ont tout donné pour montrer à leurs parents toutes les facettes de leurs talents respectifs : théâtre, danse, expression corporelle, chansons anglaises et françaises ... un très beau spectacle mis en scène par les enseignants, très investis dans cette fête de fin d'année. A l'issue de la représentation, les familles se sont retrouvées dans la grande cour pour poursuivre cette soirée autour des différents stands de restauration, buvette, jeux, structure gonflable...



## Canicule

A part le report de la kermesse de l'école élémentaire, la canicule n'a pas eu trop de conséquences sur la scolarité des enfants : il faut dire que le Président du syndicat scolaire a réagi très rapidement en allant acheter des brasseurs d'air pour les 6 salles de classe et pour le dortoir et fait installer des arroseurs dans les 2 cours pour rafraîchir les écoliers .



## Rentrée 2019/2020

La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre : les parents sont invités à se renseigner auprès du syndicat scolaire pour les inscriptions aux garderies du matin et du soir ainsi qu'à la restauration scolaire (7, rue d'Épernay. Tel : 03 26 52 71 82)

### Prévisions sur l'année scolaire 2019/2020 :

**Maternelle** : 43 enfants répartis sur 2 classes :

- 21 en petite section avec Mme Lambert
- 13 en moyenne section et 9 en grande section avec Mme Leau

**Elémentaire** : 81 ou 82 enfants répartis en 4 classes :

- 15 ou 16 en CP avec Mme Groizier
- 14 CE1 et 7 CE2 en CE1-CE2 avec Mme Mirbelle et ?
- 10 CE2 et 13 CM1 en CE2-CM1 avec ?
- 6 CM1 et 16 CM2 en CM1/CM2 avec Mr Vitry + ?

Les noms des enseignants qui assureront les compléments de services de Mme MIRBELLE et de M VITRY ne sont pas encore connus ainsi que celui de l'enseignant de CE2/CM1.

### Matériel

Le syndicat scolaire maintient la somme de 45 euros/enfant comme l'année précédente (chiffre supérieur à bien des écoles alentours). Les parents devront fournir une trousse remplie du matériel de base.

L'école élémentaire recevra pour la rentrée 2 vidéos projecteurs avec leurs écrans pour équiper les salles de classe du rez de chaussée.

Un répéteur internet et de nouveaux bancs à dossier sont budgétés pour l'école maternelle.

### Travaux

Outre les travaux habituels d'entretien, de vérification ou réparation de matériel à faire pendant les vacances scolaires, de plus gros travaux sont prévus cette année : restauration de l'escalier de secours, réfection de toutes les huisseries extérieures...

Le syndicat scolaire a également budgété plusieurs investissements : mise en place de pelouse synthétique et de 3 bancs dans une partie de la cour de l'école primaire, achèvement des clôtures et changement des portails d'entrée des 2 écoles.

## Budget prévisionnel 2019 du syndicat scolaire

<b>- Section de fonctionnement</b> : 563 495,90 Euros répartis comme suit :	
<i>Dépenses</i> :	
Chapitre 011 : charges à caractère général	203 846,28 €
Chapitre 012 : charges de personnel	277 650,00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues	31 836,58 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	26 063,04 €
Chapitre 65 : charges de gestion courante	22 300,00 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 800,00 €
Chapitre 68 : dotations aux amortissements et provisions	0 €
<i>Recettes</i> :	
Chapitre 013 : atténuation de charges	0 €
Chapitre 70 : produits des services du domaine	60 700,00 €
Chapitre 74 : dotations et participations	293 955,00 €
Chapitre 77 : produits exceptionnels	0,00 €

<b>- Section d'investissement</b> : 47 358,46 Euros répartis comme suit :	
<i>Dépenses</i> :	
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	1 700,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	27 863,04 €
Chapitre 001 : solde d'exécution négatif reporté	17 795,42 €
<i>Recettes</i> :	
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	26 063,04 €
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €
Chapitre 1068 : affectation résultat	17 795,42 €

La participation totale des communes votée au budget primitif 2019 s'élève à 260 955,00 €, soit un coût de 135,00 € par habitant, basé sur une population totale de 1 933 habitants.  
La répartition par communes s'effectue donc comme suit :

GRAUVES : 639 habitants x 135,00 € =	86 265,00 €
MONTHELON : 360 habitants x 135,00 € =	48 600,00 €
MANCY : 259 habitants x 135,00 € =	34 965,00 €
MOSLINS : 315 habitants x 135,00 € =	42 525,00 €
CHAVOT-COURCOURT : 360 habitants x 135,00 € =	48 600,00 €
MORANGIS (selon fiche de calcul) =	23 419,83 €

# Info en vrac

## Plan Canicule : le registre communal est ouvert

Comme chaque année, la mairie met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le Plan Canicule afin de recenser, à titre préventif, à leur demande ou à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes âgées, fragiles ou isolées, ceci afin de pouvoir disposer, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous-même ou quelqu'un de votre entourage est concerné, n'hésitez pas à faire cette démarche et passez à la mairie afin de vous inscrire sur le registre nominatif ou seront aussi inscrits les coordonnées des services éventuels intervenant déjà à votre domicile, de ou des personnes à prévenir en cas d'urgence ainsi que celles du médecin traitant.



## EntourAge-Bien vieillir en Champagne

Comme vous le savez déjà, la commune est adhérente au CLIC du Pays Champenois-association EntourAge-bien vieillir en Champagne : ce Centre Local d'Information et de Coordination permet une meilleure information et accessibilité aux aides existantes, notamment concernant le maintien à domicile, ainsi qu'un accompagnement personnalisé réalisé par un travailleur social. Ce service est destiné aux personnes de plus de 60 ans et est gratuit.

N'hésitez pas à les contacter si vous en avez besoin, pour vous-même ou votre parent.

## CONTACT

2 RUE DES MUREAUX - BP 52 - 51160 AY  
Tel : 03.26.54.82.15

secretariat@entourage-bien-vieillir.fr

<http://www.entourage-bien-vieillir.fr>



D'autre part, dans le cadre de son adhésion avec l'Association Française des Aidants, l'Association EntourAge va mettre en place une formation à destination des aidants, ces personnes qui accompagnent un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance.

Cette Formation des Aidants se compose de six modules de formation de trois heures chacun à **destination de tous les proches aidants**.

Rendez-vous les vendredi 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre et 6 décembre de 14h à 17h, à la Maison des Arts et de la Vie Associative (salle 6), parc des loisirs Roger Menu (face à Bulléo), 51200 Epernay



- Module 1 : Quand la maladie, le handicap s'imisce dans la relation au proche
- Module 2 : Etre aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites
- Module 3 : La relation au quotidien avec son proche
- Module 4 : Trouver sa place avec les professionnels
- Module 5 : Moi, mon proche et la vie quotidienne
- Module 6 : Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?

**Ces formations sont gratuites, cependant le nombre de places est limité !**

Pour s'inscrire : l'Association EntourAge au 03.26.54.82.15 ou par mail à [secretariat@entourage-bien-veillir.fr](mailto:secretariat@entourage-bien-veillir.fr)

## Repas des séniors

Cette année, le repas des séniors est prévu le vendredi 13 décembre. Les habitants âgés de plus de 67 ans recevront une invitation en temps voulu. Nous espérons que vous serez nombreux à accepter cette invitation et à venir passer un moment convivial au foyer rural de la commune : repas gastronomique, animation musicale et bonne ambiance seront au rendez-vous !

Les séniors souhaitant également se rendre au repas spectacle organisé par la Communauté d'Agglomération, au Millésium, devront en payer le coût, comme les années précédentes.

## Relevé de compteurs



### RELEVÉ DES COMPTEURS

Veuillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

**24 et 26/07/2019**

Nous pourrions ainsi vérifier le bon fonctionnement de votre ou vos compteurs et transmettre vos consommations réelles à votre fournisseur.

### En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire LS SERVICES lors de son passage. Vous pouvez alors nous les communiquer :



Soit en appelant le serveur vocal au  
N° indigo 0820 333 433  
(0,118 euro TTC/mnute)



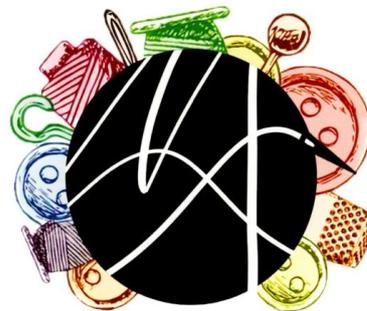
Soit en nous renvoyant la carte T par courrier



Soit par internet sur le site : <http://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>  
Cboix : Relever mon compteur en ligne

## Un nouveau service dans notre village

### Méli-Mélo de couture



### Retouches-Créations-Customisations

Hommes, femmes, enfants

Delannoy Mélodie  
4 Rue de la coopérative  
51190 GRAUVES

03.26.53.73.92  
[mmdc51@outlook.fr](mailto:mmdc51@outlook.fr)

## Recensement

Le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

## Information sur les ambrosies

En savoir plus

L'observatoire des Ambrosies  
[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

Un courrier de l'agence régionale de santé (ARS) nous met en garde contre les ambrosies :

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes dont la présence s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles émettent un pollen hautement allergisant, lutter contre leur prolifération représente un enjeu important de santé publique.

Actuellement, dans la Marne, l'ambrosie à feuilles d'armoise a déjà été observée, ce qui justifie la prise récente d'un arrêté préfectoral prescrivant l'élimination systématique des ambrosies repérées en application de l'article R. 1338-4 du code de la santé publique.

A noter que cette plante est très allergisante pendant sa période de pollinisation qui s'étend de début août à fin septembre : il faut donc mieux la détruire avant.

Un référent territorial a été désigné lors du dernier conseil municipal, Mr Jean-Claude Lefloch : sa mission sera de repérer la présence de ces espèces, participer à leur surveillance, d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération, de veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Si lors de vos promenades, vous observez cette plante, merci de le signaler en mairie : vos observations seront transmises au référent.

La voici à différents stade de croissance :



## Incivilités diverses et variées

Voici le moment de ressasser pour la nième fois la longue liste des incivilités commises sur notre territoire et signalées en mairie. Nous espérons que le bon sens de chacun et le respect d'autrui ou le respect pour notre planète en général et des paysages de Grauves en particuliers permettront finalement de ne pas en arriver aux sanctions...

### Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer des déchets de toutes sortes, y compris les déchets verts dans des endroits publics ou privés sans autorisation. Il est toujours scandaleux de découvrir au détour d'un chemin, en pleine nature, ce genre de dépôts alors qu'une déchèterie existe à quelques kilomètres !

Quelques rappels de la loi :

*L'article R. 633-6 du Code pénal dispose que « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »*

**L'article R. 635-8 du Code pénal** dispose que « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.  
 Cette disposition expose aussi le contrevenant à la confiscation de son véhicule ».

**Article R644-2 du code pénal** : Le fait d'embarasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.



Le brûlage des déchets à l'air libre est une pratique polluante interdite, que ce soit des déchets verts, des déchets ménagers ou professionnels. Nous avons régulièrement des habitants qui viennent se plaindre en mairie de ces feux de dépôt d'ordures qui apportent énormément de nuisances (fumées, odeurs...)

Toute infraction est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du Code pénal).

Cette interdiction se justifie notamment par les conséquences environnementales et sanitaires associées à ce brûlage qui est à l'origine d'émissions non contrôlées de gaz et de particules. Parmi ces polluants, certains ont des effets avérés sur la santé (benzène, dioxines, etc.).

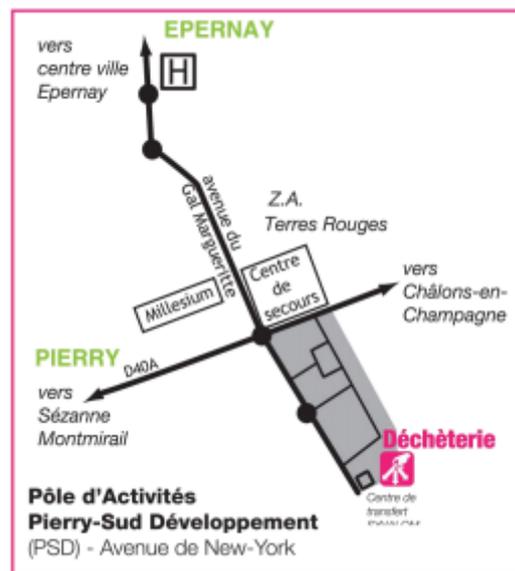
Nous vous rappelons qu'il existe une déchèterie à quelques kilomètres, à Pierry, réservée aux particuliers pour y déposer gratuitement leurs encombrants, leurs déchets recyclables ou pas, non ramassés par les collectes hebdomadaires. En voici les horaires d'ouverture et le plan d'accès :

**Horaires d'ouverture :**

<b>PIERRY</b>	<b>ÉTÉ</b> du 1/04 au 31/10	<b>HIVER</b> du 1/11 au 31/03
Lundi	10h - 14h	10h - 14h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi		
Jeudi	10h - 12h	10h - 12h
Vendredi	15h - 19h	14h - 17h
Samedi	10h - 19h	10h - 17h
Dimanche	10h - 12h	Fermée

*Fermée les jours fériés  
 Y compris le dimanche de Pâques et de la Pentecôte*

**03 26 56 47 15**  
**infodechets@epernay-agglo.fr**



### Mégots de cigarettes et autres déchets...

Jetés à terre, les mégots de cigarette mettent 2 ans pour se décomposer ! Ils contribuent à dégrader l'espace public et à polluer l'eau quand nicotine, cadmium, plomb et autre arsenic finissent dans les égouts ou s'infiltrent dans le sol. Dans certaines grandes villes, cette infraction est passible d'une contravention de classe 3, soit 68 € selon l'article R. 633-6 du Code pénal.

Un papier de bonbon, un chewing-gum, mettent 5 ans pour se dégrader complètement, un briquet en plastique, 100 ans, une canette en aluminium, 200 ans, un sac plastique, 450 ans ....



A Grauves, nous avons réinstallé, cendriers et poubelles dans les endroits les plus fréquentés : place des écoles, cour de la maison des associations, place de la mairie, lavoirs... Merci de les utiliser !

## Déjections canines

Problème récurrent également que celui des crottes de chiens maculant trottoirs et pelouses... Merci aux propriétaires de chiens, de se munir d'un petit sac, lors des promenades afin de ramasser les déjections. Même si on aime les animaux, on n'est pas obligé de subir ce genre de désagréments.

## Nuisances sonores

Les problèmes de nuisances sonores étant récurrents et les plaintes à la mairie, fréquentes, surtout quand les beaux jours reviennent et que chacun aime passer du temps à se détendre sur sa terrasse ou dans son jardin, nous devons rappeler une nouvelle fois quelques règles de bon voisinage...

### **Extraits de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage :**

#### Article 2 :

*Sont considérés comme bruits de voisinage :*

- *Les bruits de comportements des particuliers ou émis par des matériels ou des animaux dont ils ont la responsabilité.*
- *Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis par les responsables de celles-ci ou les personnes dont il a la charge ou l'encadrement, ainsi que tout matériel utilisé pour l'activité en cause.*

#### Article 3 :

*En tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour comme de nuit.*

#### Article 13 :

*Les occupants ou utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toute mesure afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas une gêne pour le voisinage.*

*A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

*Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30*

*Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00*

*Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.*

#### Article 14 :

*Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

#### Article 16 :

*Sanctions pénales: les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions particulières de cet arrêté et des dispositions qui en découlent sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (450 €)*

## Pollution du Darcy

Durant ces derniers mois, le ruisseau a encore subi des épisodes de pollution inacceptables.

A chaque fois, la police de l'eau a été prévenue, des échantillons ont été prélevés et le Maire a déposé une main courante à la gendarmerie.

Malheureusement, il est parfois difficile de retrouver la cause de cette pollution, d'en connaître l'origine...

Mais, lorsque les preuves sont établies, le responsable est poursuivi et sanctionné.



# Etat-civil

---

Cette rubrique est destinée à donner des informations concernant l'état civil des personnes résidant sur la commune. Cependant, conformément aux dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), nous précisons que nous ne pouvons diffuser les données enregistrées par les services d'état civil qu'avec l'accord des intéressés. Ce semestre, une famille n'a pas rendu le formulaire d'autorisation.

## Naissances

Le 31 janvier, Martin, de Benjamin Batteux et Jennifer Da Silva résidant rue de la coopérative.



Le 29 mars, Gabin, d'Anthony et Mylène Carré demeurant rue de Vertus

Bienvenue à Martin et Gabin et toutes nos félicitations aux parents !

## Décès

Le 17 février, Mme Odile Bayet épouse Gaspard née le 6 avril 1946. Elle avait été conseillère municipale de 2008 à 2014.

Le 24 février, Mr Fernand Bayet né le 25 avril 1950.

Le 31 mars, Mr Ludovic Menu né le 25 septembre 1978.

Le 19 avril, Mr Jean Delière né le 19 avril 1928. Il avait rempli les fonctions de conseiller municipal de 1971 à 1977 et de 1983 à 1989 et celles de 2<sup>ème</sup> adjoint de 1977 à 1983.

Le 25 mai, Mme Camus Ginette, ancienne habitante de Mongrimaux, elle avait quitté le hameau depuis plusieurs années pour s'installer en maison de retraite.

Sincères condoléances aux familles.

## Noces d'or



Le 29 juin, Lydie et Gérard Augé Bauchet ont célébré leur 50<sup>ème</sup> anniversaire de mariage, entourés de leur famille et de leurs amis.

A cet occasion, Mr Patrick Tisserant, 2<sup>ème</sup> adjoint, leur a lu l'extrait d'acte de leur mariage qui avait eu lieu le 28 juin 1969 en l'Hôtel de Ville d'Epernay .

Nous leur souhaitons encore de longues années de bonheur !

# Vie associative

Ces pages sont réservées aux associations de notre village qui souhaitent parler de leurs actualités, leurs projets, leurs manifestations ...

## L'âge d'or

Le club de l'âge d'or compte 17 adhérents, toujours en diminution faute de nouvelles inscriptions. Notre assemblée générale a eu lieu le 4 janvier, sans changement de bureau.

Le 15 avril, notre repas traditionnel au café du centre, s'est bien déroulé avec une bonne participation. Une choucroute est prévue courant octobre : la date est à fixer.

Venez nous rejoindre le vendredi après midi. Le club est ouvert à tous et toujours dans une bonne ambiance.

*Rolande Thomas*



## Associations des Anciens Combattants



Comme chaque année, les Anciens Combattants se sont réunis le 12 mai avec quelques amis d'Avize, eux aussi Anciens combattants, avec leurs épouses. Le rendez-vous avait été donné au Monument aux Morts, de Grauves, un peu avant midi pour déposer une gerbe afin de ne pas oublier nos anciens disparus. Quelques personnes de Grauves nous ont rejoints amicalement pour cette petite cérémonie.

Ensuite, nous sommes descendus à l'ancien magasin coop, un apéritif nous y attendait. Fernand Legendre, notre porte-drapeau, en a profité pour arroser sa médaille de porte-drapeau, tout nouvellement obtenue. La soif étant étanchée, ce fut le départ pour le restaurant, l'œil de bœuf, où Laurence Demarle, la patronne, nous attendait de pied ferme. Honoré par la présence de Mr le Maire, Jean-Pierre Journée, et de son épouse, nous avons pu apprécier la qualité du repas servi. La bonne ambiance étant, nous n'avons pas pu nous quitter sans une petite belote, de retour à Grauves. Une très bonne journée qui s'est terminée tard en soirée.

**Le jeudi 5 décembre 2019 la commémoration de la fin des hostilités de la guerre d'Algérie se tiendra à Grauves.**

Tous les anciens combattants du canton d'Avize se réuniront à 10h45, devant le Monument aux Morts. La cérémonie sera présidée par Gaston Bertin, Président de la section cantonale. Une gerbe sera déposée en mémoire des soldats tombés sur tous les théâtres d'opérations ainsi que la lecture de la missive du Ministre des Anciens Combattants.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à l'ancien magasin coop.

Les personnes qui le souhaitent sont cordialement invitées à la cérémonie.

*Jean Ruelle*

## L'amicale des sapeurs pompiers

Le nouveau véhicule des Sapeurs-Pompiers fut inauguré dernièrement en présence des élus de Mancy, Monthelon, Grauves.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli Mr. Pascal Desautel président du SDIS de la Marne, le Commandant Bruno Mathieu Chef de Centre de Vertus et le Lieutenant Pascal Bruyant représentant des Pompiers Volontaires d'Épernay.



Petit rappel concernant les destructions d'insectes.

Les Sapeurs-Pompiers de Grauves interviennent toujours pour les destructions d'insectes sur les communes de Mancy, Monthelon et Grauves.

En cas d'essaims d'abeilles et accessible aisément, vous pouvez faire appel directement à un apiculteur afin de sauvegarder cette espèce en voie de disparition.

Dates à retenir :

Novembre – Décembre : passage des Pompiers pour le traditionnel calendrier annuel.  
Merci pour l'accueil que vous allez leur accorder.

Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre : Loto foyer rural de Grauves ouverture de la salle à 13h, début des parties à 14h. Restauration et buvette sur place.

Lots : Bons d'achats de différentes sommes.

Samedi 7 Décembre : Sainte Barbe, défilé et recueillement aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des associations.

*Jimmy Croix*



Nos activités sportives ou de loisirs ont attiré cette année 83 adultes et une vingtaine d'enfants mais avec une grande disparité entre les groupes et une fréquentation en nette diminution en fin d'année.

Changeant de région, notre coach « fitness », Omar, qui assurait le cours du mercredi soir ne reviendra pas en septembre. De plus, nous avons préféré mettre un terme à notre contrat moral avec Benjy, notre coach « gym bien-être » du vendredi matin, car trop peu d'adhérentes souhaitaient se réinscrire pour la rentrée.

Malgré tout, il faut rebondir !!! Et pour continuer à proposer des activités physiques et à se retrouver toutes les semaines (car faire du sport, c'est aussi s'obliger à sortir de chez soi, se changer les idées, se retrouver dans un groupe en toute convivialité, se rencontrer, créer des liens ...), nous avons décidé de nous rapprocher de l'office des sports d'Épernay-Pays de Champagne dont la mission est aussi de favoriser la pratique sportive en milieu rural. Grâce à la convention que nous venons de signer avec lui, nous allons donc pouvoir vous proposer de nouvelles activités à la rentrée, toujours au foyer rural de Grauves, avec un nouvel éducateur sportif, Kévin :

- **Fitness/renfo modéré** le mercredi de 18h00 à 19h00
- **Fitness/renfo soutenu** le mercredi de 19h00 à 20h00 pour les personnes recherchant plus d'efforts, des exercices plus intenses, un peu plus de cardio ...
- **Gym « santé »** le vendredi de 9h30 à 10h30, gym douce adaptée pour les personnes présentant des pathologies (douleurs, maladies chroniques ...) ou les séniors

Pour ces 3 activités, nous vous proposons des forfaits annuels vous permettant de faire les activités selon vos envies, votre forme du moment : vous pourrez donc changer de cours en fonction de la semaine. Par exemple pour un forfait « une activité », vous pourrez venir une semaine en fitness soutenu, puis la semaine suivante en fitness modéré si vous êtes moins en forme... puis revenir en fitness soutenu...etc. Le forfait 2 activités permettront au plus motivés de faire deux séances d'affilés, de 18h00 à 20h00 ou aux jeunes retraités actifs par exemple de faire la séance de gym santé du vendredi et la séance de fitness modéré du mercredi : vous avez le choix !!!

- Une activité/semaine : 80 €/an
- Deux activités/semaine : 140€/an
- Les trois activités/semaine : 190€/an

Les autres activités proposées par l'association ne changent pas : yoga, anglais, art floral et scrapbooking vous attendent dès la rentrée. Nous verrons si nous pouvons vous proposer des nouveautés en cours d'année.

A savoir que le groupe « anglais débutant » ne prendra pas de nouveaux membres (ce serait un peu compliqué d'accueillir des débutants dans un groupe déjà formé depuis 2 ans et qui progresse de semaine en semaine...)

L'art floral enfant n'aura pas lieu tous les mois mais lors d'occasions particulières : Noël, Fête des Grans-mères, Pâques, Fêtes des mères...

**Les activités reprendront à partir du lundi 2 septembre !!! 2 séances d'essai gratuites !!!**

**L'adhésion à l'association sera de 10 € pour les adultes et 5€ pour les enfants, assurance comprise, à laquelle s'ajoute le coût de l'activité.**

Les adhérents qui s'inscriront au yoga et à un forfait fitness bénéficieront d'une remise supplémentaire de 10 % sur leur inscription.

Voici un tableau récapitulatif de ce que nous vous proposons :

Activité	Animateur ou animatrice	lieu	Jour et horaire	Coût
Fitness/renfo modéré	Kevin Educateur sportif	Foyer rural	Mercredi De 18h00 à 19h00	1 activité/semaine : 80 €/an
Fitness/renfo soutenu	Kevin Educateur sportif	Foyer rural	Mercredi De 19h00 à 20h00	2 activités/semaine : 140€/an
Gym « santé »	Kévin Educateur sportif	Foyer rural	Vendredi De 9h30 à 10h30	3 activités/semaine : 190€/an
Yoga	Jean-Yves Professeur diplômé	Foyer rural	Mardi De 19h30 à 21h00	140 €
Anglais, remise à niveau	Françoise Professeur retraitée	Salle associative	Lundi De 18h30 à 19h30	Achat d'un livre/audio
Anglais débutant (Réservé aux personnes déjà inscrites en 2018/2019)	Françoise Professeur retraitée	Mairie	Vendredi De 18h30 à 19h30	0€
Art floral adulte	Isabelle Fleuriste diplômée	Salle associative	Un jeudi/mois De 18h00 à 19h30 Première séance le 12 septembre	30 €/séance
Art floral enfant Primaire à partir de 8 ans et collègue	Isabelle Fleuriste diplômée	Salle associative	Un mercredi matin ou après-midi Durée 1h30 environ	20€ /séance
Scrapbooking adulte	Valérie	Salle associative	Mardi De 14h30 à 16h30	Achat du matériel de base
Scrapbooking enfant Primaire à partir de 8 ans et collègue	Valérie	Salle associative	Mardi De 16h30 à 18h30	30€/an pour l'achat du matériel



### Renseignements et inscriptions :

par mail : [assoc.slg@gmail.com](mailto:assoc.slg@gmail.com)

Tel : Odile Vermeersch au 06 33 05 22 93

Suivez notre actualité sur notre page facebook ! Aimez ! Partager !

*Odile Vermeersch*



## Familles Rurales Association de Grauves, la Ruche

Comme chaque année, notre centre de loisirs a ouvert ses portes 1 semaine en Février et 1 semaine en Avril avec environ 30 enfants à chaque période.

Notre assemblée générale a eu lieu le 12 Avril 2019 où nous avons accueilli 2 nouvelles bénévoles au sein de notre équipe.

Le centre de loisirs a également ouvert ses portes pour 4 semaines de folie au grands plaisir de toutes nos abeilles. Il a débuté ce lundi 08 juillet et fermera le vendredi 02 Août.

3 sections sont ouvertes l'été :

- 1 section petit (3-6 ans)
- 1 section moyen et ados (+ 6 ans)

Cette année, nous avons eu beaucoup de demandes lors des inscriptions et notre centre affiche complet tout l'été.



Comme toujours, un programme de folie sur le thème "La télévision".

Des journées bien chargées en activités variées et adaptées aux rythmes des enfants. Nos abeilles ne risquent pas de s'ennuyer et garderont encore pleins de souvenirs de cet été !!!

- Activités manuelles et créatives autour du thème
- Activités sportives
- Accrobranche
- Journée au lac
- Astérix
- Ferme pédagogique
- Grands jeux autour du thème de la télévision
- Piscine, et bien plus encore ...

De nombreux jeux d'eaux seront organisés car le soleil est au rendez-vous cette année et il risque d'être chaud !!!

## PLANNING JUILLET AOUT 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Décoration salle Jeux Présentation	Sortie Piscine	Grand Jeu Le Meilleur Pâtissier	Camp Grauves Parcours Intercentre	
Préparation spectacle Sport Activité créative Jeu	Sortie Journée au centre du Mesnil sur Oger	Grand jeu Pékin Express	Préparation spectacle Sport Activité créative Jeu	SORTIE PARC TERRES ROUGES (Aube)
Préparation spectacle Sport Activité créative Jeu	Sortie Cinéma	Grand Jeu Incroyable Talent	Préparation spectacle Sport Activité créative Jeu	SORTIE PARC ASTERIX SORTIE FERME
Préparation spectacle Sport Activité créative Jeu	Sortie Cap Aventures	Grand Jeu Fort Boyard	Sortie Piscine	Décoration Salle répétition spectacle FÊTE DE LA RUCHE

Sous réserve des conditions météo, certaines activités pourront être modifiées.  
Les sorties Piscine peuvent être annulées si nous avons pas assez de parents accompagnateurs

Notre centre se terminera donc ce **vendredi 02 Août** avec notre traditionnelle **FETE DE LA RUCHE**. Comme à son habitude, les enfants présenteront le spectacle qu'ils auront préparé tout au long de ces 4 semaines. Suivra ensuite des jeux divers, une buvette et une restauration.

**Venez nombreux les applaudir !!!**

**Les enfants passeront le 23 Juillet récolter des lots pour notre tombola géante ! Merci de les accueillir chaleureusement ! Si toutefois vous n'êtes pas présent et que vous souhaitez nous apporter des lots, la directrice vous accueillera avec grand plaisir ... Merci d'avance pour votre générosité !**

Notre centre sera ouvert la 1ère semaine des vacances scolaires de la toussaint pour terminer cette année.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous envoyer un mail : [ruchegrauves@gmail.com](mailto:ruchegrauves@gmail.com) ou par tél :

Me Gaucher Elodie (Présidente)	06 12 85 27 21
Me Albert Driant Aurélie (Trésorière)	06 76 34 89 53
Me Delière Stéphanie (Vice-Présidente)	06 09 65 66 27
Me Gomes Vinciane (Secrétaire)	06 72 35 37 60

N'hésitez pas à nous rejoindre au sein de notre association Vous serez bien évidemment les bienvenus !!!

*Elodie Gaucher*



# Agenda

**28 et 29 septembre** : Weekend du jumelage Bredene – Grauves

*Forum des associations*

**Dimanche 20 octobre** : Vide-dressing organisé par Familles rurales la Ruche de Grauves

**Dimanche 27 octobre** : Repas dégustation « boudin noir » par L'Art de Vivre

**Samedi 3 novembre** : Loto du Billard Club

**Lundi 11 novembre** : Commémoration de l'armistice

**Dimanche 24 novembre** : Bourse aux capsules par la Confrérie Saint-Vincent

**Dimanche 1<sup>er</sup> décembre** : Loto de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

**Jeudi 5 décembre** : Commémoration de la fin des hostilités de la guerre d'Algérie au Monument aux Morts (Association des Anciens Combattants)

**Samedi 7 décembre** : Sainte-Barbe, défilé et recueillement au Monument aux Morts  
(Amicale des Sapeurs-pompiers de Grauves)

**Vendredi 13 décembre** : Repas des Séniors et des employés communaux

**Samedi 14 décembre** : Noël des enfants

**Mardi 31 décembre** : Réveillon de la Saint-Sylvestre par les Jeunes de Grauves

Info Grauves est distribué dans les boîtes aux lettres ou consultable en mairie ou sur [www.mairie-grauves.fr](http://www.mairie-grauves.fr)

Info Grauves est un bulletin semestriel d'information édité par la mairie de Grauves, 5, rue d'Épernay 51190 Grauves. Téléphone : 03 26 59 71 30

Impression interne. Tirage 110 exemplaires.

Direction de la publication : Jean-Pierre Journé

Rédaction et réalisation graphique : Odile Vermeersch. Crédits photos : Odile Vermeersch, Jean-Pierre Journé, Jean-Marie Bauchet

## Mairie :

5, rue d'Épernay 51190 Grauves Tel : 03 26 59 71 30 Mail : [mairie.grauves@wanadoo.fr](mailto:mairie.grauves@wanadoo.fr)

Secrétaire : Mme Ginette Guilteaux

### Horaires d'ouvertures au public :

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Jeudi de 8h30 à 12h00

### Rejoignez-nous sur

Site internet : [www.mairie-grauves.fr](http://www.mairie-grauves.fr)



Mairie de Grauves

Mr le Maire et ses adjoints sont à votre écoute

Par e-mail : [mairie.grauves@wanadoo.fr](mailto:mairie.grauves@wanadoo.fr)

Par courrier à la Mairie : 5, rue d'Épernay 51190 Grauves

En prenant rendez-vous au 03 26 59 71 30

Lors des permanences, à la mairie, le lundi de 17h00 à 19h00